

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 04 Février (04/02/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur le Maire), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Colette ROLLET), **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

12 – 04 Février 2016

VIDEOPROTECTION : APPROBATION DU PROJET – DEMANDE DE SUBVENTION

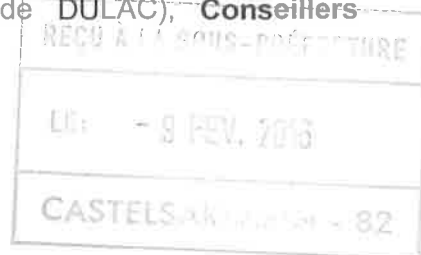
Rapporteur : M. J.L. HENRYOT.

VU le dossier avant-projet établi par le bureau d'étude THEVENET Consultants sur l'installation d'un système vidéo protection,

VU le coût prévisionnel de 327 735 € HT pour la réalisation de cette opération sur 2 ans, soit en 2016 pour 233 000 € HT (centre de supervision, pose de 17 caméras) et en 2017 pour 94 735 € HT (pose de 15 caméras),

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A 30 voix pour et 3 voix contre (Mme FANFELLE, MM. BOUSQUET, VALLES),



- 1 – **APPROUVE** le projet d'installation d'un système de vidéo protection sur la Ville de Moissac pour un coût prévisionnel de 327 735 € HT et le principe de sa réalisation sur 2 exercices budgétaires (233 000 € HT en 2016 et 94 735 € HT en 2017),
- 2 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès des services Préfectoraux une demande d'autorisation d'installation du système projeté,
- 3 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat au titre, notamment, du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT HT (en €)	OBSERVATIONS
Honoraires	15 330	
CSU (centre de supervision urbain)	68 565	
1 ^{ère} phase (17 caméras)	149 020	(soit 8 765,88 €/caméra)
2 ^{ème} phase (15 caméras)	93 510	(soit 6 234,00 €/caméra)
TOTAL	327 735	
RECETTES		
COMMUNE	131 095	40%
FIPD	131 095	40%
DETR	65 545	20%

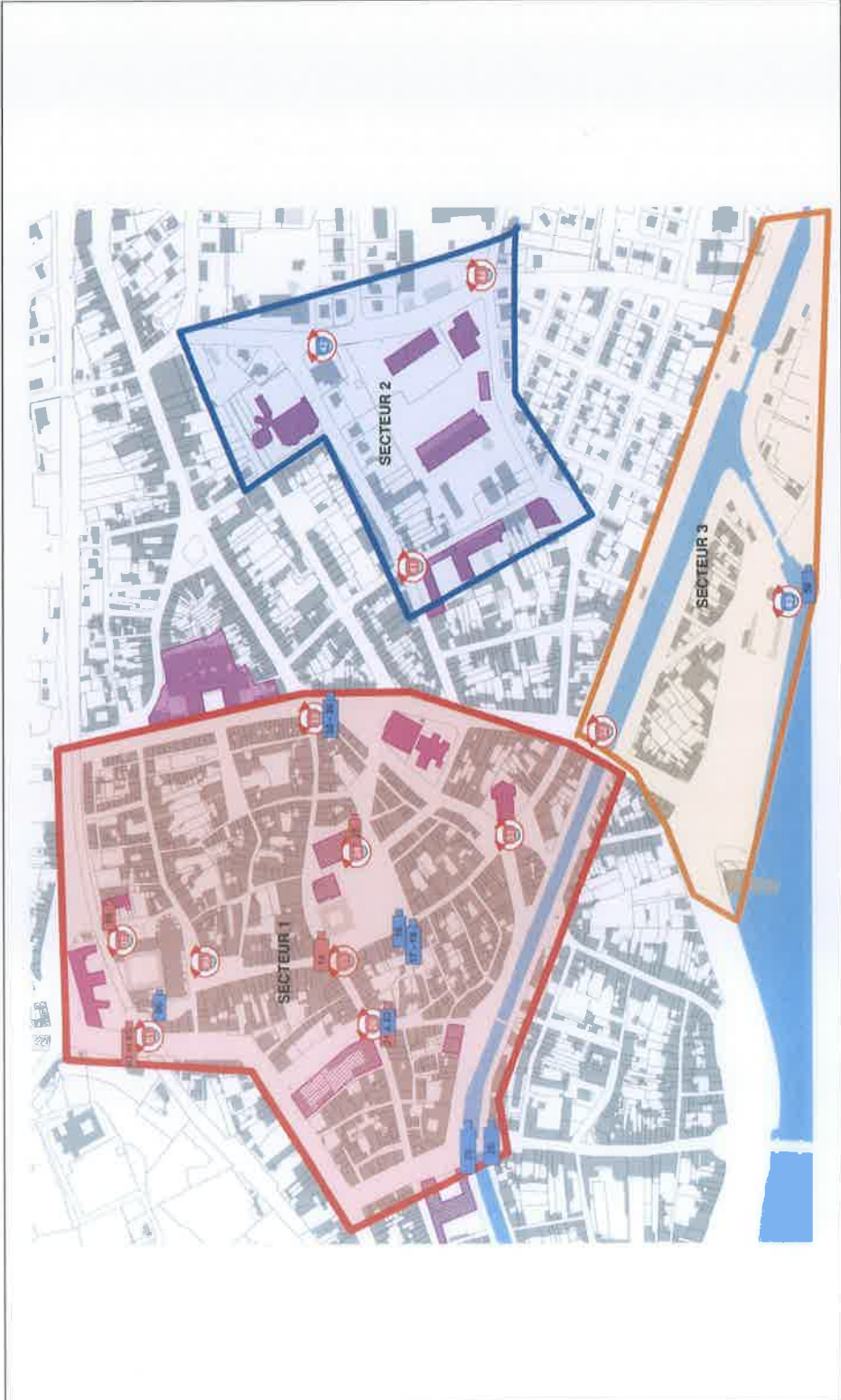


Pour copie conforme
Moissac le 08 février 2016
Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

REÇU À LA MAIRIE DE CASTELSARRASIN
 LE: - 9 FEV. 2016
 CASTELSARRASIN - 82



MAÎTRISE D'OUVRAGE MOISSAC 3, place Roger DELTHIL 82 200 MOISSAC	ASSISTANCE M. OUVRAGE THEVENET Consultants Parc Tertiaire du Bois Dieu 1 allée des Ecouleux 65350 L'ISSIEU	PROJET EXTENSION D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION	DESCRIPTION PLAN Implantation tous secteurs sauf Safiac	LEGENDE Caméra mobile Caméra fixe et plaques Réalisation 2016 Réalisation 2017	PHASE AVP
					DATE 2015/12/14
					PAGES 1/3